



FICHE TECHNIQUE

Destructeur de mousses concentré 1L

- Détruit mousses, lichens, moisissures, verdissures.
- Efficace sur toitures, murs, terrasses, sols, pierres tombales...
- Très haut rendement (1L = 100 à 200m²)

MODE D'EMPLOI

Usage ponctuel. S'utilise dilué à l'aide d'un arrosoir, d'un pulvérisateur de jardin ou d'un nettoyeur Haute Pression. Dosage optimal : 1 L pour 20 L d'eau pour environ 100 m². 1 L pour 30 L pour un nettoyeur Haute Pression. Dosage pour verdissures légères : 1 L pour 50 L d'eau pour environ 200 m². Laisser agir le produit plusieurs jours jusqu'à noircissement total des mousses. Eliminer les résidus par broissage ou balayage. Sur les zones très exposées, nettoyer au jet d'eau et renouveler la pulvérisation.

RECOMMANDATIONS

S'applique sur fibro-ciment, ciment, brique, tuile, peinture, bois, ardoises, plâtre, pierre naturelle, marbre. Compatible avec un récupérateur d'eau. Pour stopper l'efficacité biocide, rincer les supports traités. Ne pas pulvériser sur les pelouses, plantes et fleurs. Eviter le ruissellement vers une fosse septique et les bassins à poissons. Utiliser par temps sec. Renouveler l'opération en cas de pluie survenue avant le noircissement complet des mousses. Bien rincer le matériel à l'eau après emploi. Faire une touche d'essai sur une partie cachée pour vérifier la réaction du support. Appliquer sur la surface à traiter de manière uniforme et sans surcharger. Une fois le produit appliqué, la surface peut être glissante.

COMPOSITION

Destructeur de mousse TP2. Chlorure de benzalkonium (CAS 63449-41-2), ammonium quaternaire : 49,6g/100g. Désinfectants. Effet curatif. Type de préparation : suspension concentrée (SC). Date de péremption et N° de lot : voir inscription sur l'emballage.

PRÉCAUTIONS



C Corrosif



N. Dangereux pour l'environnement

Contient du chlorure de benzalkonium. Inflammable. Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Provoque des brûlures. Très toxique pour les organismes aquatiques. Conserver sous clef et hors de portée des enfants. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison le plus proche. Eliminer l'emballage vide et rincé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets. Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

e1L



"Le contenu de cette fiche technique est susceptible d'être modifié par la société BRUNEL CHIMIE DERIVES".

Code article : **1160**

Date : **23 07 2013**
FT.01 / Procédure AQ.10

S.A.S. BRUNEL CHIMIE DERIVES - CS 80206 - F 59445 Wasquehal cedex
T l. : 03 20 43 21 80 - Fax : 03 20 43 21 90